

ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETINS

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1912



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADEMIES ROYALES DE BELGIQUE

Rue de Louvain, 412

1912



COMMUNICATIONS ET LECTURES.

De l'origine liégeoise des béguines,

par GODEFRROID KURTH, membre de l'Académie.

I.

La question de l'origine des béguines, que l'Académie a vainement mise au concours en 1895 (¹), vient d'être reprise et traitée avec talent par M. l'abbé J. Greven dans son mémoire intitulé : *Die Anfänge der Beginen* (²). La méthode en est excellente, et l'auteur fait faire un progrès considérable à notre connaissance du sujet. Peut-être eût-il fait œuvre définitive si les archives de notre pays lui avaient été plus familières et s'il avait été mieux renseigné sur la bibliographie belge. Malheureusement, travaillant à l'étranger, il n'a pas été au courant des derniers travaux publiés chez nous, et il en est résulté une lacune grave dans ses informations (³). On s'en aperçoit surtout dans l'opinion qu'il émet sur l'origine des béguines. Il a prouvé que cette origine doit être cherchée dans le diocèse de Liège, et sa démonstration doit être tenue pour définitive. Il a été moins heureux en écartant les titres de la ville de Liège elle-même et en cherchant le berceau de l'institution à Nivelles.

Cette opinion, que M. Greven emprunte à l'*Histoire de*

(¹) Voy. *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), 1903, pp. 323-331.

(²) In-8° de xv-227 pages. Münster i. W., 1912. (Fasc. VIII des *Vorreformationsgeschichtliche Forschungen* publiés par M. Finke.)

(³) M. Greven ne connaît que de seconde main les chroniques de Grimberghen et d'Afllighem; il n'a connu ni le rapport de M. Paul Fredericq sur le mémoire envoyé à l'Académie en 1903, ni les notices de M. Th. Gobert dans le tome Ier des *Rues de*

Belgique de M. Henri Pirenne (¹), s'appuie sur un passage de Thomas de Cantimpré. Voici comment cet auteur, qui écrivait entre 1256 et 1258, s'exprime en parlant de la ville de Nivelles :

In hac urbe, ut pluribus adhuc notum est viventibus, mulierum devotarum quae beghinae dicuntur nunc late diffusa per orbem religiositas inchoavit (²).

Mais quelle est la valeur de ce témoignage? Comme on le sait, Thomas est un écrivain extrêmement crédule et toujours à l'affût d'événements merveilleux et invraisemblables. Sans doute, cela ne prouve pas qu'il faille lui refuser toute créance, si par ailleurs son témoignage peut être corroboré. Mais, dans le cas présent, il n'en est rien. Thomas, qui n'est pas chroniqueur, n'a pas fait de recherches spéciales sur l'origine des bégardes; il se borne à reproduire, dit-il, l'opinion des Nivellois qui revendiquent pour leur ville l'honneur d'avoir donné naissance à l'institution. Il ne faut pas se laisser prendre aux termes employés par notre écrivain. Il aime à invoquer des témoignages que leur caractère collectif empêche de contrôler : c'est ainsi que tout Saint-Trond, dit-il, lui est témoin des choses stupéfiantes qu'il raconte au sujet de sainte Christine l'Admirable (³). Son *ut pluribus adhuc notum est viventibus* prouve tout au plus que, à la date où il écrit, il existe encore des Nivellois qui ont

Liège (art. Saint-Christophe), ni enfin les quelques pages que j'ai consacrées à la question de l'origine des bégardes au tome II de *La Cité de Liège au moyen âge* (1910). C'est seulement après que son mémoire était écrit et même en partie imprimé qu'il a eu connaissance de ces dernières, et qu'il a pu les citer dans ses notes à partir de la page 46, mais son siège était fait, et elles n'ont pu modifier ses conclusions.

(¹) Deuxième édition, t. I, p. 339.

(²) THOMAS DE CANTIMPRÉ, *Bonum Universale de Apibus*, II, 51, p. 478 (éd. Colvenere, Douai, 1627).

(³) Nec immerito certum me dixerim, cum tot plane testes habeam in pluribus, quae descripsi, quot tunc temporis in oppido Sancti Trudonis uti ratione potuerunt. *Acta Sanctorum*, t. V de juillet, p. 650^e.

été témoins de la naissance du bégardage de leur ville; et tout ce qu'il est permis d'en déduire, c'est que le bégardage de Nivelles doit remonter aux premières années du XIII^e siècle. Je me persuade toutefois que l'origine nivelloise des bégardes n'est pas une invention pure et simple de Thomas de Cantimpré. De son temps déjà, la légende étymologique qui fait dériver le nom des bégardes de celui de sainte Begge, sœur de la patronne de Nivelles, aura circulé dans le roman pays de Brabant et y aura trouvé de l'écho. Le témoignage de Thomas de Cantimpré pourrait donc tout au plus nous renseigner sur l'âge de cette légende; il n'a aucune espèce de valeur pour le reste.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, une dizaine d'années avant Thomas, deux chroniqueurs de profession, qui avaient recueilli avec soin tous les souvenirs historiques de leur temps, Gilles d'Orval et Albéric de Troisfontaines, ont infirmé d'avance son assertion en déclarant expressément que les bégardes sont nées à Liège. Entre l'extravagant polygraphe qui parle à tout hasard et les deux chroniqueurs liégeois racontant ce qu'ils savent, l'hésitation n'est pas possible, même si les titres de Liège n'étaient pas établis par d'autres autorités plus importantes encore que Gilles et qu'Albéric, et dont il sera question plus loin. Ce qu'on peut accorder à Thomas, c'est que les bégardes existaient déjà à Nivelles dans les premières années du XIII^e siècle; mais c'est tout, et l'on verra bientôt que cela ne suffit pas pour enlever à Liège la priorité.

C'est d'ailleurs à tort que M. Greven croit trouver une confirmation du témoignage de Thomas dans la chronique d'Aflighem et dans celle de Grimberghen. La première est une œuvre du XVII^e siècle (elle n'est pas antérieure à 1628), ayant pour auteur Hubert Phalesius, sous-prieur de l'abbaye, mort en 1638 (¹). On y lit le passage suivant :

Anno 1207 in Brabantiae partibus primum coeperunt religio-

(¹) Voy. la notice consacrée à ce personnage par F. Donnet dans la *Biographie nationale*, t. XVII, p. 452.

sae mulieres simul habitare, beginae nuncupatae. Prima earum habitatio fuit juxta monasterium Sancti Bernardi ad Schaldim, ubi multae numero dirigebantur a monachis. Sic d. de Wachtendonck consul et decanus Mechliniensis in suo M. S. (¹).

Ainsi, sur la foi de l'échevin malinois Wachtendonck, qui vivait à la fin du XVI^e siècle, on nous dit que les bégardes ont paru pour la première fois en Brabant en 1207. Mais qui ne voit l'inanité d'une telle affirmation, émise au XVII^e siècle sur la foi d'un témoin qui a vécu au XVI^e siècle et qu'il n'est plus possible de contrôler? Au surplus, l'affirmation se détruit elle-même, puisque cette abbaye de Saint-Bernard, autour de laquelle les bégardes sont censées se réunir dès 1207, ne date que de 1243, au témoignage du diplôme de fondation qui nous a été conservé (²).

L'argument tiré de la chronique de Grimberghen est encore plus fallacieux. M. Greven n'a pas vu cette chronique plus que celle d'Aflighem. Je ne l'ai pas vue davantage, et je crois qu'elle n'a jamais existé, ou tout au moins que ce n'était pas une chronique de Grimberghen. Voici comment en parle Coens, cité par notre auteur :

In antiquo ms. Grimbergensi leguntur sequentia : Circa annum Domini 1207 mulieres in his partibus incipiebant mundum relinquere et Deo servire, congregantes in magna multitidine senes et juvenes, simul habitantes ad modum monasteriorum et vocabantur beghinæ, quæ in initiis suis multas habuerunt difficultates (³).

(¹) Ms. 7037 de la Bibliothèque royale de Belgique, p. 148 (fol. 110 v^e). Voy. la description de ce manuscrit dans J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. VI, p. 91 (n° 3725). M. Greven ne connaît le texte que par Hallmann et n'en a pas reproduit la dernière phrase, qui est décisive.

(²) L'abbaye, fondée en 1235 à Vremde par Gilles Berthoud de Malines, fut transférée à Hemixem sur l'Escaut en 1244 par Henri I^r de Brabant. Voy. MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. I, p. 763.

(³) COENS, *Disquisitio historica de origine beghinarum et beghinagiorum Belgii*, Liège, 1629, p. 25.

Ce renseignement concorde d'une manière trop frappante avec celui de la chronique d'Aflighem pour qu'on puisse contester leur provenance commune. Quelle serait bien celle-ci?

Tout simplement la chronique de Pierre de Hérentals (1322-1391), prieur de l'abbaye de Floreffe sur la Sambre. Voici ce qu'on lit dans son *Compendium chronicarum* :

Anno Domini 1207 multe mulieres tam senes quam juvenes contempto seculo cum suis delectationibus sponso qui in celis est servire desiderantes fecerunt sibi congregations simul commorantes et vocabantur beghine. Quantas vero tribulationes et contrarietates sunt in principio perpesse, etc. (¹).

Il est inutile de montrer au lecteur que le passage du manuscrit de Grimberghen n'est que la reproduction en partie littérale de celui de Pierre de Hérentals, auquel se rattache également, par l'intermédiaire de l'échevin malinois Wachtendonck, le passage emprunté ci-dessus à la chronique d'Aflighem. Les trois témoignages se réduisent donc à un seul. Or, à supposer que Pierre de Hérentals, qui est un personnage du XIV^e siècle, soit un témoin de quelque autorité pour des faits qui se sont passés au début du XIII^e, il faut se garder d'interpréter fautivement ses paroles. Il n'écrira nullement, comme le croit M. Greven, trompé sans doute par le nom de son lieu d'origine, en pays brabançon (*auf brabantischem Boden*) (²), mais sur les bords de la Sambre, dans le comté de Namur; de plus, s'il met en 1207 la première apparition des bégardes, il ne dit pas en quel endroit elles apparaissent d'abord. Quand donc le texte conservé à Grimberghen ajoute *in his partibus*, c'est une simple paraphrase n'ayant d'autre valeur que celle d'une conjecture personnelle; l'expression reste d'ailleurs assez vague et la patrie de l'écrivain si inconnue qu'on peut la traduire, soit d'une manière générale par le pays belge, soit d'une manière

(¹) Cité par GREVEN, page 44, d'après un manuscrit conservé aux Archives communales de Cologne.

(²) GREVEN, p. 44.

plus précise par le pays liégeois. Passant ensuite chez Wachtent-donck et de là dans la chronique d'Afflighem, la donnée s'altère encore : les bégardes ont paru pour la première fois en *Brabant* en 1207, et leur première résidence a été aux environs de Saint-Bernard. Nous pouvons laisser passer ces assertions, qui ne contredisent en rien la donnée dégagée par nous de cet examen critique. Nous retiendrons seulement qu'écrivant à la fin du XIV^e siècle, un moine de l'abbaye de Floreffe sur la Sambre croit savoir que c'est en 1207 que les bégardes ont commencé de se grouper. Il n'y a là rien qui vienne confirmer l'assertion de Thomas de Cantimpré ou qui permette de transférer des bords de la Meuse au pays brabançon le berceau des bégardes.

II.

Mais si la tentative de découvrir le berceau des bégardes ailleurs qu'à Liège échoue absolument, s'ensuit-il qu'il faille le chercher dans cette ville?

Je pense que oui, et je crois que rien ne saurait ébranler la force démonstrative des textes que j'ai alignés au tome II de *La Cité de Liège au moyen âge*. Il me sera permis de les reprendre, de les compléter et d'en préciser la valeur.

Une dizaine d'années avant Thomas de Cantimpré, ai-je dit, deux écrivains, qui avaient sur lui l'avantage d'être des chroniqueurs de profession et de connaître l'histoire de leur pays aussi bien qu'on pouvait la connaître de leur temps, ont affirmé, avec une netteté qui ne laisse rien à désirer, que l'institution des bégardes est née à Liège et qu'elle doit son origine ainsi que son nom à Lambert le Bègue.

Écoutons d'abord Gilles d'Orval :

Itaque hujusmodi erroribus cum jam irretita teneretur Legia et eisdem contaminata fuisse, suscitavit Deus spiritum sancti cuiusdam sacerdotis, viri religiosi, qui Lambertus li Bege, (quia batbus erat) de Sancto Christophoro dicebatur, a cuius

cognomine mulieres et puelle que caste vivere proponunt begardes gallice cognominantur, quia ipse primus extitit, qui eis premium castitatis verbo et exemplo predicatorum ⁽¹⁾.

Ce passage, ainsi que ce qui le suit, est emprunté textuellement, comme M. Greven le fait remarquer avec raison, au *Vitae Odiliae*, qui est la source de Gilles d'Orval pour les renseignements qu'il nous communique sur Lambert le Bègue ⁽²⁾. Mais ce que l'auteur dit du sobriquet de son personnage, dans lequel il voit l'origine du nom des bégardes, et des relations entre celles-ci et Lambert, a été ajouté dans le manuscrit par une main contemporaine, que tout trahit comme étant celle de Gilles d'Orval lui-même, revisant l'œuvre de ses copistes pour la corriger et la compléter. Ce n'est pas tout. La sollicitude avec laquelle le chroniqueur reproduit la forme romane du sobriquet de Lambert et du nom des bégardes atteste qu'il a puisé à même la source populaire. Alors que l'auteur du *Vita Odiliae* ne s'était pas préoccupé d'affirmer ni de prouver le lien de filiation spirituelle qui rattachait les bégardes à Lambert, notre chroniqueur, plus curieux et plus soucieux de nous renseigner, nous apporte la preuve du caractère traditionnel de l'explication qu'il donne. On remarquera que cette explication a été recueillie sur les lèvres du peuple un peu plus d'un demi-siècle après la mort du héros ; elle se recommande donc par son caractère d'antiquité. Je ne sais pourquoi M. Greven déclare en ignorer la provenance, alors que celle-ci est claire et manifeste.

L'autre chroniqueur, qui est contemporain de Gilles d'Orval mais qui écrit à distance de Liège, d'après des sources authentiques qui lui ont été envoyées de cette ville, c'est Albéric de Troisfontaines. Voici son passage :

Anno 1177. Magister Lambertus Leodiensis de Sancto Christophoro obiit, nove religionis que servet in Leodio et circa partes illas serventissimus predictor. Iste Antigraphum scrip-

⁽¹⁾ *Gilles d'Orval* dans *MGH.*, t. XXV, p. 440.

⁽²⁾ Voir le *Vita Odiliae*, I, 4, dans *Analecta Bollandiana*, 1894, t. XIII, pp. 206-210.

sit et tabulam que Lamberti intitulatur edidit, sed et multos libros et maxime vitas sanctorum et actus apostolorum de latino vertit in romanum (1).

Et un des manuscrits ajoute après *novae religionis que servet in Leodio*, ces mots : *que vocatur religio beginarum* (2).

On voit que le témoignage d'Albéric est indépendant de celui de Gilles d'Orval. Il ne connaît pas le sobriquet de Lambert et pas davantage l'étymologie du nom des béguines. Par contre, il sait des choses intéressantes et ignorées de Gilles comme de sa source sur l'activité littéraire du personnage. Cela n'en donne que plus d'autorité à ce qu'il nous dit. Tous deux réunis fixent la tradition liégeoise telle qu'elle existait, non pas seulement au moment où ils prennent la plume, mais assez longtemps auparavant.

Les deux témoignages concordants de Gilles d'Orval et d'Albéric de Troisfontaines ont reçu dans ces derniers temps une confirmation aussi éclatante qu'inattendue. En 1900, M. Paul Meyer faisait connaître dans la *Romania* (3) un manuscrit du *British Museum* (Addit. 21,114), contenant une table pascale qui donne les dates de la fête de Pâques pour la durée d'un cycle de 532 ans. Ce manuscrit nous offre une image de Lambert le Bègue (4) tenant une banderole, sur laquelle se lisent ces deux vers :

Ge sui ichis Lambert, nel tenez pas a fable,
Ki funda sain Cristophle, ki enscri ceste table.

Au-dessus du cadre qui renferme cette image se lisent deux autres vers que voici :

Cist prudom fist prumiers l'ordre de beginage,
Les epistles sain Poul mist en nostre lengage.

(1) *Cronica Albrici monachi Triumfontium* dans *MGH.*, t. XXIII, p. 855.

(2) C'est le manuscrit latin 4896 A de la Bibliothèque nationale de Paris.

(3) Tome XXIX, pp. 528-545.

(4) Elle est en fac-similé dans le même recueil, page 532.

Et enfin, dans les écoinçons formés entre le cadre et l'image par une espèce d'arche romane qui l'enferme, on lit : *Sires Lambers.*

Le manuscrit, dont les 122 premiers feuillets sont du XIII^e siècle, nous apporte d'abord l'explication de la *tabula que Lamberti intitulatur* d'Albéric. C'est une table pascale qui a valu quelque réputation à son auteur et qui paraît avoir joui d'une certaine diffusion. Lambert, que nous connaissons déjà comme écrivain et comme traducteur de la Bible, nous apparaît ici comme computiste et conquiert un nouveau titre à l'attention de l'historien. Mais ce que nous avons surtout à relever, c'est que, comme Gilles d'Orval et comme Albéric, dont elle est indépendante, la table fait remonter à Lambert l'origine des béguines. Elle va même plus loin. Lambert, nous dit-elle, a fondé le grand béguinage de Liège qui existait auprès de l'église Saint-Christophe, et c'est cela qui, au jugement de notre source, lui vaudrait son nom de Lambert de Saint-Christophe, attesté déjà, comme on l'a vu, par le *Vita Odiliae*, par Gilles d'Orval et par Albéric de Troisfontaines.

Ainsi, trois témoignages du XIII^e siècle et indépendants l'un de l'autre, selon toute apparence, s'accordent à faire de Lambert le Bègue le patriarche des béguines et, par suite, à faire dériver, l'un explicitement, les deux autres implicitement, le nom des béguines de son sobriquet.

Mais ce n'est pas tout. N'est-il pas évident que si quelqu'un, vers le milieu du XIII^e siècle, pouvait parler avec autorité de l'origine des béguines, c'était le prince-évêque de Liège ? En sa qualité de chef du diocèse, il était à même d'être informé, mieux que des chroniqueurs, du passé récent de sa ville épiscopale. Les souvenirs de toutes les maisons religieuses, leurs documents, si elles en avaient, leurs légendes, tout était abordable facilement pour lui ; s'il voulait se renseigner à la meilleure source, rien ne lui était plus facile. Son témoignage prime donc tous les autres. Si l'on ne peut pas dire qu'il suffit pour trancher la question, il est incontestable qu'il nous apporte l'expression la

plus authentique, la plus fidèle de la tradition liégeoise de son temps. Or, voici en quels termes Henri de Gueldre, prince-évêque de Liège, parle, à la date de 1266, de l'origine des bégardes :

Hec sancta religiosarum puellarum et matronarum que beguine vocantur plantatio, hec vinea Domini Sabaoth fructifera, jamdudum in civitate Leodiensi et diocesi prima pullulavit et palmites suos longe lateque producens, pene per totum orbem flores protulit et suavissimos profudit odores. Gaudemus in Domino dictas nostras civitatem et diocesim propter hoc ubique locorum magnis laudum preconiis attolli (¹).

Il est impossible d'être plus explicite que ne l'est ici le prince-évêque de Liège : c'est dans son diocèse, c'est dans sa ville épiscopale que les bégardes ont paru pour la première fois (²). Et l'on comprend à peine M. Greven écrivant que ce témoignage laisse intacte la question de savoir si c'est dans la ville de Liège ou dans une autre partie du diocèse que se trouve le point de départ des bégardes (³). Il n'a pu arriver à une si étrange conclusion qu'en faisant violence au texte et en lui faisant dire que *depuis longtemps la nouvelle plante a fleuri dans la ville et dans*

(¹) Le passage capital de ce diplôme avait été publié par FISEN, t. I, p. 287, par GHESQUIÈRE, *Acta sanctorum Belgii*, t. V, p. 97, et par DARIS, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVI, p. 330 (1831). L'acte a été publié en entier par THYS dans *Bulletin des Mélopôphiles de Hasselt*, puis dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XX (1886), pp. 423 et 426, et dans *Léodium*, 1903, p. 60.

(²) Ce témoignage paraît décisif à DE RIDDER, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XII (1873), p. 67, à REUSENS, *op. cit.*, p. 425, cf. 492, à DARIS et à PAQUAY, *op. cit.*

(³) « Eine nähere Bestimmung, welcher Zeitraum mit dem *jamdudum* gemeint sei, lässt das Schriftstück vermissen, wie auch jede Andeutung fehlt, ob die Bischofsstadt auch für die übrige Diözese — nicht bloss für die benachbarten Länder — als eigentlicher Ausgangspunkt der neuen Genossenschaft zu gelten habe. » (GREVEN, pp. 34-35.) Je ne puis m'expliquer cette interprétation qu'en admettant que M. Greven n'a eu connaissance du diplôme d'Henri de Gueldre que lorsque toute sa dissertation était écrite; qu'il l'a intercalé ici pour être complet et qu'il s'est vu amené à en atténuer le plus possible la portée pour ne pas détruire sa démonstration.

le diocèse de Liège pour la première fois, ce qui signifierait, si je le comprends bien, que la première apparition des bégardes à Liège et dans le diocèse remonte assez haut. Mais ce n'est nullement cela que Henri de Gueldre a dit. Il écrit expressément que les bégardes ont paru pour la première fois à Liège et dans le diocèse, et, écartant ainsi le doute que pourrait faire naître la tournure un peu incorrecte de sa phrase au point de vue grammatical, il ajoute qu'il se réjouit de l'honneur qui en rejouit et sur la ville et sur le diocèse (¹).

La portée du diplôme de 1266 est renforcée encore par un acte du même prince-évêque, émané huit ans auparavant. Dans un diplôme de juillet 1258, que je crois inédit (²), Henri de Gueldre déclare que les bégardes de sa ville épiscopale sont exemptes *depuis un temps immémorial* de toute espèce de tailles, impôts et écots, et veut qu'elles continuent de jouir de cette exemption, malgré les maîtres de la cité qui prétendent les faire contribuer aux charges communales (³).

Mais si, à la date de 1258, un prince-évêque de Liège peut

(¹) DE RIDDER, *op. cit.*, p. 7, traduit fort bien : « a pris depuis longtemps origine dans le diocèse et la cité de Liège ».

(²) Du moins il n'est relevé ni dans le *Catalogue des actes de Henri de Gueldre*, par DELESCLUZE et BROUWERS (Bruxelles, 1900), ni dans le supplément à ce recueil publié par M. l'abbé J. PAQUAY dans *Léodium*, 1902, p. 77.

(³) Henricus .. dilectis in Christo filiabus universis et singulis beginabus tam civitatis quam suburbii Leodiensis salutem... Exhibita siquidem nobis vestra lacrimabilis petitio continebat quod cum vos hactenus a retroactis temporibus a quibus non extat memoria a praestatione talliarum exacti et scottorum ac aliis exactiibus quae plerumque civibus Leodiensibus solent imponi ac exigi et recipi ab eisdem extiteritis immunes nec a vobis exigi praedicta consueverint vel aliqua praemissorum, magistri tamen dictae civitatis ac alii rectores ejusdem praedicta vel aliqua praedictorum vobis imponere et recipere a vobis nituntur, quin immo potius extorquere... inde est quod vobis ut ab omnibus praedictis et similibus exactiibus quorumcumque nomine censeantur omnino in posterum sitis immunes authoritate ordinaria indulgemus a praetentione seu solutione praedictorum et similium.

dire que les béguines de sa ville épiscopale jouissent des priviléges de leur condition depuis un temps immémorial, n'est-il pas manifeste qu'elles y existent depuis au moins deux générations ; en d'autres termes, que leur premier établissement est contemporain de l'activité de l'homme dont le sobriquet est devenu leur nom ? Et, en effet, les actes de 1258 et de 1266 que nous venons de citer reçoivent une éclatante confirmation du fait qu'aucune ville n'a possédé des béguines avant la cité de Liège.

D'après les recherches de notre auteur, elles se rencontrent pour la première fois à Cologne en 1230, à Louvain en 1232, à Cambrai en 1235⁽¹⁾. A Liège, au contraire, je les trouve à une date qui ne saurait être postérieure à 1200. C'est ce qui résulte d'un passage du *Vita Odiliae*, qui met vers cette année l'arrivée à Liège d'un étranger venu, dit notre source, « pour se convaincre — je traduis textuellement — si une nouvelle religion y avait jeté de solides fondements dans le Seigneur...⁽²⁾ »

Le sens de ces paroles ne saurait être douteux⁽³⁾. *Religio* est le mot par lequel le moyen âge désigne la vie religieuse⁽⁴⁾ ; il est resté dans l'expression française « entrer en religion ». Il s'agit donc ici d'une nouvelle famille religieuse établie récemment à Liège. Quelle est cette famille ? Nous sommes assez bien

⁽¹⁾ GREVEN, pp. 35-40.

⁽²⁾ Homo... civitatis non indigena sed aliunde veniens probare proposuerat an Leodii novella plantatio religionis jactasset in Domino stabile fundamentum. *Vita Odiliae* dans *Analecta Bollandiana*, t. XIII (1894), p. 219. Pour la date, voici comment je l'établis : Odile est née vers 1165 ; vers l'âge de 20 ans, donc vers 1185, elle eut un fils Jean ; à 25 ans, donc vers 1190, elle devint veuve (p. 214) ; après cela vient dans sa vie une période de sept ans (1190-1197) pendant laquelle elle fait la connaissance de l'étranger en question.

⁽³⁾ C'est, je suppose, par pure distraction que l'éditeur du *Vita Odiliae*, p. 219 (note), a pensé ici aux Cathares et aux Vaudois. L'auteur se serait bien gardé de qualifier leur hérésie de *religio*, et surtout il n'aurait pas parlé des « fondements qu'elle avait jetés dans le Seigneur ».

⁽⁴⁾ Cf. ci-dessus les passages d'Albéric et de Jacques de Vitry, où *religio* est employé dans le même sens que *vie religieuse*.

renseignés sur les divers ordres qui se fixèrent au moyen âge dans la cité de saint Lambert. Les Bénédictins y arrivèrent au XI^e siècle ; ils furent suivis par les Prémontrés en 1124 ; après cela viennent en 1232 les Écoliers et les Mineurs, en 1234 les Dominicains, en 1249 les Carmes et ainsi de suite⁽¹⁾.

Il ne peut donc être question d'aucun de ces ordres. La seule vie religieuse qui fut nouvelle à Liège aux environs de 1200, c'est celle des béguines, et c'est d'elle incontestablement que parle le *Vita Odiliae*. Et je note au surplus qu'en la qualifiant de *nova religio*, le biographe se rencontre avec Albéric de Troisfontaines écrivant : *Magister Lambertus, nove religionis que fervet in Leodio et circa partes illas ferventissimus predictor*⁽²⁾.

On me permettra d'insister sur la portée du témoignage que nous apporte ici le *Vita Odiliae*. Elle est d'autant plus grande que cet ouvrage ne prononce pas le nom de *béguines* et ne se préoccupe nullement de les rattacher à Lambert le Bègue. Il ne mentionne la nouvelle fondation qu'en passant et ne nous en entretient pas autrement, encore que son héroïne s'apparente pour plus d'un trait à la catégorie des pieuses femmes qui pratiquent la *nova religio*.

Mais ce n'est pas tout. Une génération avant l'auteur du *Vita Odiliae*, Jacques de Vitry a vu fleurir la *nova religio* à Liège, et il la décrit en termes enthousiastes dans sa célèbre lettre à Foulques, évêque de Marseille. C'est un éloge ému de la vertu des femmes liégeoises, des vierges qui n'ont voulu d'autre époux que le Christ, des veuves dont la vie désormais n'est plus consacrée qu'à la prière, à la mortification et au travail, des matrones qui, dans les liens du mariage, craignent Dieu et observent sa loi. Puis il continue : « Vous avez vu avec stupeur et même avec une grande tristesse des hommes sans mœurs et ennemis de toute religion diffamer ces saintes femmes et, dans

⁽¹⁾ G. KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge*, t. II, p. 255.

⁽²⁾ Voir ci-dessus.

dire que les béguines de sa ville épiscopale jouissent des priviléges de leur condition depuis un temps immémorial, n'est-il pas manifeste qu'elles y existent depuis au moins deux générations ; en d'autres termes, que leur premier établissement est contemporain de l'activité de l'homme dont le sobriquet est devenu leur nom ? Et, en effet, les actes de 1258 et de 1266 que nous venons de citer reçoivent une éclatante confirmation du fait qu'aucune ville n'a possédé des béguines avant la cité de Liège.

D'après les recherches de notre auteur, elles se rencontrent pour la première fois à Cologne en 1230, à Louvain en 1232, à Cambrai en 1235⁽¹⁾. A Liège, au contraire, je les trouve à une date qui ne saurait être postérieure à 1200. C'est ce qui résulte d'un passage du *Vita Odiliae*, qui met vers cette année l'arrivée à Liège d'un étranger venu, dit notre source, « pour se convaincre — je traduis textuellement — si une nouvelle religion y avait jeté de solides fondements dans le Seigneur...⁽²⁾ »

Le sens de ces paroles ne saurait être douteux⁽³⁾. *Religio* est le mot par lequel le moyen âge désigne la vie religieuse⁽⁴⁾ ; il est resté dans l'expression française « entrer en religion ». Il s'agit donc ici d'une nouvelle famille religieuse établie récemment à Liège. Quelle est cette famille ? Nous sommes assez bien

⁽¹⁾ GREVEN, pp. 38-40.

⁽²⁾ Homo... civitatis non indigena sed aliunde veniens probare proposiderat an Leodii novella plantatio religionis jactasset in Domino stabile fundamentum. *Vita Odiliae* dans *Analecta Bollandiana*, t. XIII (1894), p. 219. Pour la date, voici comment je l'établis : Odile est née vers 1165 ; vers l'âge de 20 ans, donc vers 1185, elle eut un fils Jean ; à 25 ans, donc vers 1190, elle devint veuve (p. 214) ; après cela vient dans sa vie une période de sept ans (1190-1197) pendant laquelle elle fait la connaissance de l'étranger en question.

⁽³⁾ C'est, je suppose, par pure distraction que l'éditeur du *Vita Odiliae*, p. 219 (note), a pensé ici aux Cathares et aux Vaudois. L'auteur se serait bien gardé de qualifier leur hérésie de *religio*, et surtout il n'aurait pas parlé des « fondements qu'elle avait jetés dans le Seigneur ».

⁽⁴⁾ Cf. ci-dessus les passages d'Albéric et de Jacques de Vitry, où *religio* est employé dans le même sens que *vie religieuse*.

renseignés sur les divers ordres qui se fixèrent au moyen âge dans la cité de saint Lambert. Les Bénédictins y arrivèrent au XI^e siècle ; ils furent suivis par les Prémontrés en 1124 ; après cela viennent en 1232 les Écoliers et les Mineurs, en 1234 les Dominicains, en 1249 les Carmes et ainsi de suite⁽¹⁾.

Il ne peut donc être question d'aucun de ces ordres. La seule vie religieuse qui fut nouvelle à Liège aux environs de 1200, c'est celle des béguines, et c'est d'elle incontestablement que parle le *Vita Odiliae*. Et je note au surplus qu'en la qualifiant de *nova religio*, le biographe se rencontre avec Albéric de Troisfontaines écrivant : *Magister Lambertus, nove religionis que fervet in Leodio et circa partes illas ferventissimus predictor*⁽²⁾.

On me permettra d'insister sur la portée du témoignage que nous apporte ici le *Vita Odiliae*. Elle est d'autant plus grande que cet ouvrage ne prononce pas le nom de *béguines* et ne se préoccupe nullement de les rattacher à Lambert le Bègue. Il ne mentionne la nouvelle fondation qu'en passant et ne nous en entretient pas autrement, encore que son héroïne s'apparente pour plus d'un trait à la catégorie des pieuses femmes qui pratiquent la *nova religio*.

Mais ce n'est pas tout. Une génération avant l'auteur du *Vita Odiliae*, Jacques de Vitry a vu fleurir la *nova religio* à Liège, et il la décrit en termes enthousiastes dans sa célèbre lettre à Foulques, évêque de Marseille. C'est un éloge ému de la vertu des femmes liégeoises, des vierges qui n'ont voulu d'autre époux que le Christ, des veuves dont la vie désormais n'est plus consacrée qu'à la prière, à la mortification et au travail, des matrones qui, dans les liens du mariage, craignent Dieu et observent sa loi. Puis il continue : « Vous avez vu avec stupeur et même avec une grande tristesse des hommes sans mœurs et ennemis de toute religion diffamer ces saintes femmes et, dans

⁽¹⁾ G. KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge*, t. II, p. 235.

⁽²⁾ Voir ci-dessus.

leur rage impie, aboyer comme des chiens contre une existence si dissemblable de la leur. Ne sachant comment leur nuire, ils ont imaginé d'inventer contre elles des sobriquets, comme faisaient les Juifs contre le Christ et contre les chrétiens, traitant celui-là de Samaritain et ceux-ci de Galiléens (¹). »

Il serait difficile de désigner les bégardes d'une manière plus claire sans prononcer leur nom. Celui-ci est en effet un sobriquet, et il est emprunté à la personnalité du fondateur, comme celui des chrétiens à celle du Christ.

Pourquoi, me dira-t-on, Jacques de Vitry ne désigne-t-il pas les bégardes par leur nom, si c'est d'elles qu'il veut parler? Évidemment parce qu'elles n'en ont pas et qu'il se refuse à employer le sobriquet injurieux.

Mais que ces pieuses femmes soient réellement dans sa pensée celles que nous avons pris l'habitude d'appeler bégardes, c'est ce qu'il va nous apprendre lui-même de la manière la plus explicite.

Il raconte, dans la *Vie de sainte Marie d'Oignies*, comment un saint religieux de l'abbaye d'Aulne, que les calomnies des méchants avaient rendu un peu perplexe au sujet de ces *homines et mulieres qui quibusdam novis nominibus a malitiosis appellantur*, reçut du Ciel la révélation que leur foi était ferme et leurs œuvres méritoires. Tout le monde m'accordera, je pense, que ces femmes auxquelles les malveillants fabriquent des sobriquets sont bien celles dont il est question dans la lettre à Foulques de Marseille. Or, revenant sur l'épisode du moine d'Aulne dans un de ses sermons, Jacques s'exprime comme suit :

Vidi quemdam valde religiosum, Cisterciensis ordinis mona-

(¹) *Vidisti et miratus es, immo et valde contristatus, quosdam impudicos et totius religionis inimicos homines praeclarorum mulierum religionem maliciose infamantes et caninam rabie contra mores sibi contrarios oblatrantes. Et cum non haberent amplius quid facerent, NOMINA CONTRA EAS FINGEBANT, sicut Juduci contra Christum, ipsum Samaritanum et Christianos Galilaeos appellantes.* Dans CHAPEAVILLE, *Gesta episcoporum*, etc., t. II, p. 255.

chum, qui adhuc de monachis superstites erat, cum audiret quod multi et magni viri de statu hujusmodi mulierum male sentirent et contra eas latrare non cessarent, rogavit Deum ut ostuleret ei cujusmodi mulieres essent, quas BEGUINAS SECULARES NOMINABANT et accepto divinitus responso : Invenientur in fide stabiles et in operibus efficaces, tantum postmodum easdem diligebat, quod earum detractoribus semper opponebat se.

J'emprunte ces deux passages à M. Greven (¹), qui les a rapprochés pour montrer, comme il dit, que les pieuses femmes dont il est parlé dans la *Vie de sainte Marie d'Oignies* sont des bégardes.

Cela ne sera contesté par personne, mais tout le monde accordera également — ce que M. Greven oublie de dire parce que cela détruirait sa thèse — que les pieuses Liégeoises dont il est parlé dans la lettre à Foulques sont des bégardes également.

Donc les bégardes existaient à Liège vers 1200, au double témoignage de Jacques de Vitry et du biographe d'Odile, c'est-à-dire à une date antérieure d'une bonne trentaine d'années aux plus anciennes mentions qui les signalent dans d'autres villes. Et elles s'étaient déjà répandues dans tout le diocèse, au dire d'un témoin qui écrivait, ce semble, avant l'année 1240 (²). Si l'on veut considérer que Lambert le Bègue paraît être mort vers 1187 (³), on constatera qu'elles apparaissent pour ainsi dire dès le lendemain de leur fondateur.

(¹) *Op. cit.*, p. 46.

(²) *Licet enim hujusmodi mulieres quales in dioecesi Leodiensi plurimas esse novimus, in habitu saeculari saecularibus cohabitare, multis tamen claustralibus caritate superioribus sunt.* Cité par GREVEN, p. 67, d'après KAUFMANN, *Caesarius von Heisterbach*, pp. 177 et 178.

(³) Albéric de Troisfontaines, le seul chroniqueur qui précise la date de la mort de Lambert le Bègue, la place en 1177 (*MGH.*, t. XXIII, p. 855); il a été suivi par la plupart des auteurs, notamment par le *Magnum Chronicon Belgicum*. (Sur l'erreur de Chapeaville, t. II, p. 428, qui, reproduisant le *Magnum Chronicon Belgicum*, a cru y lire la date du jour et la place au 25 juin, voir P. FREDERICQ, *Corpus Inquisitionis*, t. II, p. 36.) Le témoignage d'Albéric est d'ailleurs loin d'être à l'abri de toute

Il ne nous manque vraiment plus, pour donner à cette démonstration le cachet de l'évidence, que le témoignage de Lambert le Bègue lui-même. Je me persuade qu'il ne nous fait pas défaut. Dans sa troisième lettre à l'antipape Calixte III, parlant des reproches qu'on fait à ses sectateurs, il montre ceux-ci pleins d'une ardente piété, recevant le corps du Seigneur avec la plus touchante dévotion et menant une vie remplie par la prière, par le travail et par le chant des hymnes. Puis il continue en ces termes :

Unde et ego bonis eorum studiis cooperans, virginibus vitam et passionem beate virginis et Christi martyris Agnetis, omnibus vero generaliter Actus apostolorum rhythmicis concrepantes modulis ad linguam sibi notiorem a latinâ transfuderam, etc. (1).

Ainsi Lambert nous apprend qu'il a eu une sollicitude particulière pour les vierges et qu'il a traduit à leur intention une vie de sainte Agnès. Quelles sont ces vierges? Je réponds sans hésiter : des béguines, et je le prouve.

On sait déjà que Gilbert d'Orval et Albéric de Troisfontaines connaissent notre héros sous le nom de Lambert de Saint-Christophe, et que le manuscrit Paul Meyer lui fait dire qu'il a fondé « sain Christophle ». Mais de quel Saint-Christophe s'agit-il?

discussion. Il paraît bien qu'à Liège on plaçait de tout temps la mort de Lambert en 1487. C'est ce que porte un vieux manuscrit cité par FOULLON, t. I, p. 282, note, et c'est ce qui semble résulter également du passage du *Vita Odiliae*, p. 209, faisant coïncider la mort de Lambert avec l'arrivée à Liège du légat pontifical Henri d'Albano. (Cf. LAMBERTI PARVI, *Annales* dans MGH., t. XVI, p. 649.) La date de 1487 est admise aussi par Lummius, cité par COENS, *op. cit.*, p. 80, par MIRAEUS, *Chron. cisterciensis ordinis*, Cologne, 1614, p. 203, et par FISEN, *Flores ecclesiae leodiensis*, p. 300. Miraeus place la mort en octobre, tandis que Lummius, sur la foi de l'anniversaire de Lambert célébré le 15 mars, à Saint-Christophe de Liège, admet le mois de mars, et que Fisen dit le 25 juin sur la foi de Chapeaville. (Anno octogesimo septimo, quinque mensium aegritudine conflictatus, mortali hac vita defunctus est VII kal julio, et in S. Christophori humatus.)

(1) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXVIII (1899), p. 352. Tous les éditeurs de l'Antigraphum ont lu *Christi matris agnetis*; la leçon que j'ai adoptée est une heureuse conjecture de M. Greven, p. 177; elle a le caractère de l'évidence.

Est-ce de l'église de ce nom, qui est encore aujourd'hui une des paroisses de la ville de Liège? Non, car elle existait déjà en 1459, comme chapelle de l'hospice Saint-Christophe (1). Est-ce de cet hospice? Non, car l'hospice Saint-Christophe, qu'on appelait aussi l'hospice des Coquins, était antérieur à l'église; dépendance de l'abbaye de Saint-Laurent, il fut fondé, selon un vieux manuscrit, en l'an 1129 (2). Mais, à côté de l'hospice et autour de l'église, il y avait un béguinage Saint-Christophe, le plus ancien de la ville de Liège, et c'est de ce béguinage que Lambert est le fondateur.

Tout d'abord, remarquons que le manuscrit Foullon, cité tout à l'heure, contient la notice suivante qui semble tirée de l'épitaphe de Lambert à Saint-Christophe : « *L'an 1187 mourut Lambert le Bègue, fondateur du béguinage de Saint-Christophe, qui fut dédié l'an 1180, dimanche après saint Lambert*

(3). » Prise isolément, cette notice, dont la provenance est inconnue, pourrait n'inspirer qu'une médiocre confiance, encore que Foullon soit un esprit perspicace et doué de critique. Mais il existe des témoignages plus incontestables. Voici ce qu'écrivit Thierry de Grâce, évêque auxiliaire de Liège de 1628 à 1636 (4). *Tenetur tanquam certum in beguinagio Sancti Christophori quod Lambertus le Beghe sit primus author instituti beghinarum, et quotannis celebratur ibidem ejus tanquam fundatoris anniversarium.* Et Mathieu de Loncin, curé du béguinage Saint-Christophe (1636-1658) (5), écrit de son

(1) *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Liège*, t. II, p. 148.

(2) Cité par FOULLON, *Historia populi Leodiensis*, t. I, p. 282. Sur cet hospice, voir GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. I, p. 329.

(3) C'est-à-dire le 20 septembre. FOULLON, *Historia populi Leodiensis*, t. I, p. 282, n. Il introduit cette notice par ces mots : In manuscripto ubi habetur Coquinorum hospitale fundatum anno 1129 refertur etiam hoc epitaphium in Sancto Christophoro.

(4) Sur Thierry de Grâce, voir ERNST, *Tableau des suffragants ou co-évêques de Liège*, pp. 206-222.

(5) Voir VAN WINTERSHOVEN dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXIII, p. 64, qui donne une notice biographique de ce personnage et l'appelle Mathias.

côté : *Nomen beghinarum a Lamberto Begho primo fundatore nostro desumptum esse vel inde patet quod ab omni memoria hominum celebretur mense martio anniversarium beneficiorum beghinagii, praeceps Lambert Beghi, fundatoris nostri, sic enim quotannis annuntiatur populo* (¹). Ces deux témoignages sont concluants. Rien de plus authentique que des fondations d'anniversaires ; elles portent, si je puis ainsi parler, leurs preuves d'authenticité en elles-mêmes. Si on a célébré l'anniversaire de Lambert le Bègue à Saint-Christophe, c'est qu'il y a été fondé, et fondé de son temps et fondé très probablement par lui-même. Il est, d'ailleurs, intéressant pour le lecteur d'apprendre que cet anniversaire se célèbre encore tous les ans à Saint-Christophe le 15 mars (²).

Lambert le Bègue est donc bien le fondateur du bénitierage de Saint-Christophe à Liège, et, celui-ci étant le plus ancien de tous, il peut être considéré comme le fondateur des bénitines. J'imagine que ce titre ne lui aurait pas été si souvent contesté, si, sous le nom de fondateur, on n'avait pas été habitué à se figurer un homme créant de toutes pièces une congrégation religieuse, la dotant d'une règle, la groupant dans des monastères et faisant approuver sa fondation par le souverain pontife. Comme rien de tout cela ne se remarque chez Lambert le Bègue, on a été porté à révoquer en doute le rôle qui lui est attribué par la tradition liégeoise. C'est faire une confusion. Le rôle de Lambert le Bègue a été celui d'un apôtre fervent de la vie chrétienne qui a trouvé beaucoup de disciples, en particulier parmi les femmes, et qui leur a persuadé de se grouper

(¹) Voir COENS, *Disquisitio*, p. 63.

(²) On lit dans GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. I, p. 273 : « Lambert le Bègue avait légué au curé de Saint-Christophe, pour son traitement de recteur du bénitierage de ce nom et pour plusieurs anniversaires et legs précieux, une rente de 408 muids d'épeautre. Cette rente fut payée jusqu'à la Révolution française. A cette époque, la charge de recteur du bénitierage ayant été supprimée, la Commission des hospices voulut, plus tard, s'approprier une partie des revenus légués par Lambert le Bègue. Une transaction intervint le 14 juillet 1831. »

librement pour mieux vaquer aux affaires de leur salut. Il n'en a pas fait des religieuses, il ne leur a pas donné le voile, il ne leur a pas tracé de règles, il ne leur a pas imposé de vœux, il ne les a pas enfermées dans des monastères, en un mot, il ne s'est pas fait leur législateur. Mais, sur ses conseils et sur ses exhortations, elles ont adopté spontanément un genre de vie plus chrétien et, pour mieux le pratiquer, elles ont groupé leurs habitations autour d'un même centre. Ce centre, il est à remarquer qu'elles l'ont choisi en dehors de la ville, mais à ses portes, et que les premiers bénitierages qui se sont fondés dans les Pays-Bas après le leur ont eu longtemps le même caractère. Elles n'habitaient pas la même maison, mais chacune avait son logis à elle, où elle pratiquait la vie pauvre et recueillie. Riches et pauvres étaient confondues ; toutefois, parmi les indigentes, un certain nombre étaient recueillies dans des maisons communes où la charité des fidèles pourvoyait à leur entretien. C'est ainsi que dès l'origine on rencontre à Liège un double type de bénitierages : l'un, formant aux portes des villes comme un faubourg de petites maisons agglomérées autour d'un sanctuaire, l'autre, représenté par des maisons de grandeur variable pouvant contenir un nombre plus ou moins grand d'habitantes (¹). Il semble bien que les pauvres aient été de beaucoup les plus nombreuses, les riches ayant toujours le

(¹) Nous constatons dès 1267 la coexistence de ces deux types à Liège. En cette année, Ruscela dite Rosa, peut-être bénitine elle-même, fait les legs suivants :

Filiabus sororis mee Helvidis, illis tantummodo que beggine fuerint excepta Maria, 20 sol. Ide beggine filie avunculi mei V sol. Pauperibus beginabus parochie sancti Adalberti 20 s. Conventibus begginarum ejusdem parochie 10 sol. Pauperibus beginabus S. Christophori extra muros Leodii 20 sol. Conventibus begginarum ejusdem parochie 10 sol. Begginabus domus mee mecum viventibus tempore obitus mei V sol ad pitantiam, quam simul comedent in die sepulture mee Katherine beggine de Parvisio 12 d. Pauperibus begginibus morantibus in domo que fuit Agnetis de Solario beggine, nunc autem est pauperum begginarum 4 sol. Pauperibus beginabus domus domini Radulphi V sol.

moyen de se faire recevoir dans un des monastères de femmes que possédait le diocèse.

Celles d'entre elles qui étaient riches recevaient sous leur toit des bégardes pauvres, menaient avec elles une vie conventuelle et leur léguaienr leur maison par testament. Rien, comme on voit, de plus libre et de moins uniforme que les groupements de bégardes, rien qui ressemble moins, à l'origine, aux monastères rigoureusement cloîtrés, ni même aux chapitres opulents où trouvaient un foyer les filles de la noblesse et de la haute bourgeoisie. La bégardine n'est pas une moniale; c'est une femme qui « vit sous l'habit séculier parmi les séculiers ⁽¹⁾ », mène une existence religieuse sans en faire profession, reste dans le monde tout en y suivant les conseils évangéliques et se tient en quelque sorte à mi-chemin entre le monastère et la cité.

C'est pour avoir été l'inspirateur des femmes qui ont les premières pratiqué cette existence que Lambert le Bègue a pu être appelé, dans une certaine mesure, le fondateur des bégardes. Et, ramené aux proportions que je viens d'indiquer, son rôle ne saurait, en présence des témoignages qui viennent d'être alignés, être l'objet d'aucune contestation sérieuse. C'est à peine si j'ai encore besoin de faire remarquer que s'il n'existe pas de bégardages avant lui, c'est pour ainsi dire immédiatement après sa mort que nous les voyons se répandre dans le diocèse de Liège d'abord, dans les Pays-Bas ensuite.

Un des mérites du livre de M. Greven est d'avoir mis en lumière cette origine toute populaire et spontanée des bégardes. Jamais, dans les nombreux milieux où nous les voyons apparaître successivement à partir du second tiers du XIII^e siècle, aucun acte public, émané soit de l'autorité religieuse, soit des pouvoirs communaux, n'a présidé à leur naissance. Chaque fois, la première mention qui est faite d'elles les suppose existant depuis quelque temps, sans que ni la date de leur fondation ni le nom de leur fondateur soient connus.

⁽¹⁾ Voir Gésaire de Heisterbach cité ci-dessus.

Les bégardes ne portent pas de nom officiel comme en ont toutes les autres congrégations, précisément parce que, comme je viens de le dire, elles ne sont pas une congrégation. Mais les libertins du temps forgent de bonne heure pour elles un sobriquet ⁽¹⁾, et l'histoire de celui-ci ressemble à l'histoire de tous les sobriquets. D'abord, comme il implique une intention injurieuse, les amis des bégardes se gardent de l'employer : ainsi font, par exemple, Jacques de Vitry et l'auteur du *Vita Odiliae*. Quand il arrive au pape de parler d'elles, il les désigne par le qualificatif de *virgines continentes* ⁽²⁾. Plus tard, comme le nom se répand en se dépouillant peu à peu de son sens injurieux, les gens d'Église se hasardent à l'employer à défaut d'autres, seulement en l'accompagnant d'un *quae dicuntur*, indiquant qu'ils ne font que reproduire une locution populaire. C'est notamment le cas à Cologne en 1230, où on dit : *les dames qu'on appelle bégardes*, corrigéant à dessein sans doute, par l'emploi d'un terme alors aussi relevé que celui de *dames*, ce qu'il pouvait y avoir d'irrévérencieux dans celui de bégardes. Ainsi parle également Godefroi de Fontaine, évêque de Cambrai : *Santarum virginum et continentium in beggarum habitu manentium et religiosarum quae dicuntur beggariae*. Plus tard, enfin, le sens primitif du nom sera entièrement oublié, et alors il ne sera plus qu'un appellatif pur et simple.

C'est à Liège encore, si je ne me trompe, que cette évolution

⁽¹⁾ Ici encore, je dois contredire M. Greven, d'après lequel le nom de *bégardes* aurait été forgé dans le haut clergé, où l'on se défiait d'elles, et impliquerait une certaine suspicion d'hérésie (pp. 72 et suiv.). Mais comment fait-il pour concilier cette hypothèse avec les paroles de Jacques de Vitry : *vidisti... quosdam inpudicos et totius religionis inimicos homines prae dictarum mulierum religionem malitiosa infamantes et canina rabie contra mores sibi contrarios oblatrantes?* Soutiendra-t-il sérieusement que par ces paroles Jacques de Vitry veut désigner le haut clergé ? La comparaison du prédicateur avec le bon chien qui aboie contre les voleurs ne doit pas faire prendre pour des prédicateurs les individus qui « dans leur rage furieuse aboient » contre des femmes vertueuses

⁽²⁾ Grégoire IX.

du sobrieté en nom véritable s'est produite pour la première fois, et cela précisément parce qu'à Liège l'institution, étant plus ancienne, a traversé plus tôt les phases dont il vient d'être question.

Dès le milieu du XIII^e siècle, le nom de béguiunes cesse d'y être accompagné de la réserve *quae dicuntur*, par laquelle on semble ne pas vouloir prendre la responsabilité de l'appellation sous laquelle on les désigne. Les gens qui testent en leur faveur, comme, en 1256, Francon, curé de Momalle, les autorités religieuses qui légifèrent à leur sujet, comme le prince-évêque Henri de Gueldre et le pape Alexandre IV en 1258, disent simplement les béguiunes sans plus, et, peu de temps après, les béguiunes elles-mêmes prendront purement et simplement ce nom : « Je Katherine de Haneffe, bégine », lit-on dans un testament de 1291. Le mot de *béguinage* se rencontre à Liège dès les années 1261 et 1262, et celui de *béguiner*, qui me semble exclusivement liégeois, se rencontre en 1307. Béatrix de Stavelot, en cette année, dispose par testament de son bien et lègue notamment une chambre : « *Et se je avois nul proime ki vosist beghineir, je voelh que om li doinst son demrage sans contredit* ⁽¹⁾. »

On sait que de bonne heure il se produisit dans la famille religieuse des béguiunes le même mouvement d'organisation que chez les Franciscains : la règle vint de bonne heure canaliser, si je puis ainsi parler, le flot abondant de la vie religieuse. Eh bien, c'est à Liège toujours que se produisit pour la première fois cette transformation d'une foule libre et spontanée en un groupe religieux discipliné et enrégimenté. Entre les années 1241 et 1246, Jacques Pantaléon de Troyes, alors archidiacre

⁽¹⁾ « Si j'avais une parente qui voulût se faire bégueine ». Archives de l'État à Liège, Hôpital Tirebourse et Saint-Christophe, carton 1, original. Le mot *béguiner* semble bien d'origine liégeoise; GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. I, p. 612, n'en connaît pas d'exemple plus ancien que dans les poésies d'Eustache Deschamps (XVe siècle), et encore le mot y figure-t-il avec l'acception dérivée de « faire la dévote ».

de Liège et plus tard pape sous le nom d'Urbain IV, élaborait pour les béguiunes un règlement qui fut approuvé par l'évêque de Liège, Robert de Thourotte, et dont, en 1266, Henri de Gueldre recommandait la lecture et l'observance aux béguiunes de son diocèse ⁽¹⁾.

Ainsi tout se réunit pour indiquer Liège comme patrie des béguinages et Lambert le Bègue comme initiateur des béguiunes. Pour soutenir une autre opinion, il faudra commencer par enlever leur force probante aux témoignages recueillis dans les pages qui précèdent.

APPENDICE.

I.

L'anniversaire de Lambert le Bègue.

Dans les archives du presbytère de Saint-Christophe à Liège, où j'ai pu travailler trois matinées pendant un court séjour dans cette ville, j'ai retrouvé un registre des fondations de la paroisse qui a pour auteur le chanoine Devroye, curé de Saint-Christophe

⁽¹⁾ Voir son diplôme dans *AHEB*, t. XX (1886), pp. 423-426 : Libellum quoque quem de regula et vita begbinarum civitatis et dioecesis nostrae ac eorum regimine filius recordationis dominus papa Urbanus quartus olim, cum esset Leodiensis archidiacomus, dicitur edidisse et compilasse et cui piae memoriae dominus Robertus Leodiensis episcopus predecessor noster auctoritatem suam impedit immo suum fecit et cum observari mandavit, legi saepius in quibuslibet congregatiōnibus facialis, etc. Une traduction flamande de ce règlement vient d'être retrouvée aux Archives de l'État, à Hasselt, par le P. Nimal, qui l'a publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nivelles*, et aussi à part, 1908.

Je ne sais ce qu'il faut penser d'un règlement du béguinage de Gand qui daterait de 1234, au dire de l'auteur anonyme du mémoire rapporté par M. Paul Frederiq ci-dessus, p. 437, et *Bulletin* 1905, p. 324. Il y a ici probablement une erreur.

de 1830 à 1873. Dans ce registre, qui porte la date du 12 mai 1831, on lit à la page 14 :

Anniversaire Lambert Lebègue (*sic*), fondateur du béguinage, 15 mars.

Une rente de 3 florins 44 cens payée par le gouvernement français est léguée pour cet anniversaire.

Au curé	4 flor. 45 cens.
A chaque chapelain	57 à 1 flor. 45 cens.
Au margueiller (<i>sic</i>)	57 " "
Au petit margueiller (<i>sic</i>)	14 " "
<hr/>	
TOTAL	3,44

Et l'on renvoie aux sources suivantes :

Registre des anniversaires	fol. 4
Ancien sommier	— 404
Sommier de 1831	— 71

Ces trois registres n'ont pu malheureusement être retrouvés jusqu'ici dans le coffre des archives de Saint-Christophe; il est d'ailleurs bien possible qu'ils ne contiennent pas autre chose que la brève notice du curé Devroye.

Il faut se garder de confondre l'anniversaire personnel de Lambert le Bègue avec l'anniversaire collectif des bienfaiteurs de l'Église, parmi lesquels il est compris, et qui est confondu à tort avec le sien dans un tableau des acquits des anniversaires de Saint-Christophe daté d'avril 1896 et signé par le président du bureau des marguilliers. On y lit que la dotation de l'anniversaire de Lambert le Bègue (ajoutez : et autres bienfaiteurs) est de 21,668 francs et le revenu annuel de fr. 758.28 pour 259 messes basses à heure libre et 54 messes basses à heure fixée. Je crois devoir interpréter dans le même sens les données fournies par M. Th. Gobert, qui, dans *Les Rues de Liège*, tome I, page 273, évalue les revenus de la fondation à 108 muids d'épeautre. « Cette rente, écrit le même érudit, fut payée jusqu'à la Révolution française. A cette époque, la charge

de recteur de béguinage ayant été supprimée, la commission des hospices voulut plus tard s'approprier une partie des revenus légués par Lambert le Bègue. Une transaction intervint le 14 juillet 1831.

II.

La tombe de Lambert le Bègue.

A la fin du XVI^e siècle, au rapport d'Aubert Le Mire, les Liégeois vénéraient le tombeau de Lambert le Bègue enterré dans l'église de Saint-Christophe devant le grand autel (⁴). Plus tard, il semble que l'oubli se soit fait sur cette tombe, car voici ce que je lis dans le registre du curé Devroye, cité ci-dessus :

« Plusieurs historiens disent que Lambert le Bègue est enterré à Saint-Christophe vis-à-vis du grand autel. Mais la tradition qui est encore vivante aujourd'hui m'a appris qu'il était enterré dans la cour de la sacristie; il paraît qu'il s'est cru indigne d'être enterré dans l'église et qu'il a témoigné le désir d'être enterré à l'extérieur de l'église. La même tradition m'a appris que la pierre qui se trouve enclavée dans le mur de l'église, dans la même cour, était la pierre tumulaire de Lambert le Bègue. La sculpture est divisée en deux parties : la partie supérieure représente la résurrection; la partie inférieure, Lambert le Bègue, un autre prêtre, une béguine et une novice à genoux devant un prie-dieu et tenant chacun dans les mains une croix. Lambert le Bègue est à gauche, ayant le prêtre derrière lui, tournés tous deux vers les deux religieuses; entre eux se trouve le prie-dieu.

(⁴) Conditusque est in aede sacra a se aedificata, ante aram summanum, honesto tumulo qui hodieque religiose visitur. (MIRAEUS, *Chronicon Cisterciensis ordinis*, Cologne, 1614, p. 203.) On voit que Miraeus partageait l'erreur de son temps qui voulait que Lambert le Bègue eût bâti l'église Saint-Christophe.

» Il y a devant cette pierre un sépulcre en plomb très bien conservé. Mais c'est le tombeau d'une protestante convertie qui a été enterrée au commencement de la Révolution française. Je fais cette remarque de peur que plus tard, d'après les indications que je fais ici, on ne prenne ce cercueil pour celui de Lambert le Bègue. »

Cette dernière phrase du chanoine Devroye atteste un homme avisé, mais je n'en dirai pas autant de sa description du pré-tendu tombeau de Lambert le Bègue. La pierre qu'il décrit et qui se trouvait de son temps dans la cour de la sacristie est aujourd'hui encastrée dans le mur qui fait le fond du jardin du presbytère de Saint-Christophe : je l'ai vue, elle représente tout bonnement, en dessous de la scène de la résurrection, quatre personnages agenouillés, vus de profil, deux hommes à gauche et deux femmes à droite ; les deux groupes se font face et sont séparés par ce que notre auteur appelle « une espèce de prie-dieu » ; un des hommes et une des femmes tiennent en main une petite croix. Les détails du costume des femmes ne sont pas suffisamment accentués pour permettre de dire si elles sont des religieuses ou des bégues ; pour les deux hommes, ce sont certainement des laïques : les quatre personnages nous sont présentés sur un pied d'incontestable égalité et dans l'attitude de la prière. Pour avoir vu dans l'un d'eux Lambert le Bègue, il faut que l'imagination populaire ait été d'une singulière complaisance, et nous avons ici un exemple de la manière dont peuvent nous égarer les preuves que la tradition emprunte aux manuscrits archéologiques.
